

# Mutualité et la Prévoyance en France

## A TRAVERS LES SIÈCLES

Par Henry DUPONT

### LIVRE I<sup>er</sup> (Suite)

« Ceci est la loi du Banquet : Si quelque frère est fait prisonnier et perd sa liberté, il recevra de chacun des convives trois deniers pour sa rançon.

« Ceci est la loi du banquet : Si quelque frère a souffert du naufrage pour ses biens et n'en a rien pu sauver, il recevra trois deniers de chacun des frères.

« Ceci est la loi du Banquet : Si quelque frère voit sa maison, dans sa partie antérieure brûlée, c'est-à-dire la cuisine ou le poêle, ou bien le grenier avec les provisions, il recevra trois deniers de chacun des frères.

« Ceci est la loi du Banquet : Si quelque frère tombe malade, que les frères le visitent et, s'il est nécessaire, qu'ils veillent près de lui. S'il vient à mourir, quatre convives, nommés par l'Ancien, feront la veillée auprès du mort, et ceux qui auront veillé porteront le corps en terre, et tous les frères l'accompagneront et assisteront aux funérailles en chantant, et chacun d'eux, à la messe des morts, mettra un denier à l'offrande, pour l'âme de son frère. »

Veut-on savoir de quels anathèmes on frappe le frère sans honneur, écoutons le bon roi Eric :

Ceci est la loi du Banquet : Si quelque frère est souillé d'un crime, s'il a tué sans nécessité de défense et par vieille haine, qu'il soit Nothing et qu'il soit mis hors de la société de tous les frères avec le nom d'homme de rien et qu'il s'en aille.

« Ceci est la loi du Banquet : Si quelque frère a commis le crime d'adultère avec la femme d'un frère ou s'il a enlevé la fille, la sœur ou la nièce d'un frère, qu'il soit nothing et qu'il soit mis hors de la Société de tous les frères avec le mauvais nom

d'homme de rien et qu'il s'en aille.

« Ceci est la loi du Banquet : Si quelque frère, en discorde avec un frère, a refusé de l'embrasser selon le jugement de l'Ancien et de toute la Gilde, qu'il soit nothing et qu'il soit mis hors de la Société de tous les frères avec le renom d'homme de rien et qu'il s'en aille.

« Ceci est la loi du Banquet : Si quelque frère, rencontrant un frère en captivité, en naufrage ou en lieu d'angoisse, refuse de lui porter secours, qu'il soit nothing et qu'il soit mis hors de la Société de tous les frères avec le renom d'homme de rien et qu'il s'en aille.

(A suivre.)

ASSOCIATION GÉNÉRALE DE FABRIQUE  
COMMISSION — EXPORTATION

*Couvertures, Coutils*

Toiles, Cotonnades, etc.

Fabriques à Lille, Roubaix, Lyon,  
Roanne, Rouen

**E. HAUPAIS**

FABRICANT DÉPOSITAIRE

53, Boulevard de Strasbourg, 53

PARIS

**HOTEL DU LION D'OR**

*Chambres et Cabinets meublés*

ANE MON DUBOIN

**A. MALE**

GÉRANT

222 — Boulevard Voltaire — 222

PARIS

LA VÉRITÉ

JOURNAL

ADMINISTRATIF

Abonnements : Un an, 4